



Constituante
Verfassungsrat

Séance du lundi 16 novembre – après-midi_2

Sitzung vom Montag, 16. November 2020 – Nachmittag_2

Présidence : Ruppen Felix, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / *Eröffnung der Sitzung*: 16.11.2020, 16h50

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Rapport de la Commission thématique 1 : Préambule
Bericht der thematischen Kommission 1: Präambel

2. Clôture de la session
Abschluss der Session

1. **Rapport de la Commission thématique 1 : Préambule**
Bericht der thematischen Kommission 1: Präambel

Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)

Ich bitte Sie zurück auf Ihre Plätze. Durch den Wechsel hier am Podium ist es nötig, dass Sie sich wieder einloggen. Bitte melden Sie sich wieder mit der Karte an.

Wir kommen nun zum letzten Traktandum der Novembersession, die Behandlung der von der thematischen Kommission 1 ausgearbeiteten Präambel. Dieser Kommission stand Präsident Kurt Regotz vor, der Vizepräsidentin ist Herr Jean-François Lovey und der Berichterstatter Philippe Bender. Der Verfassungsrat ist bereits am 3. Dezember auf den Bericht der Kommission 1 eingetreten, somit gibt es keine Eintretensdebatte und wir kommen direkt zur Detailbehandlung. Es gibt auch einen Minderheitsbericht zur Präambel der durch Jean-François Lovey im Anschluss an die Einführung des Berichterstatters vorgestellt wird. Ich erteile das Wort an den Berichterstatter. Melden Sie sich bitte an. Haben Sie sich wieder angemeldet Herr Bender mit der Karte? Voilà jetzt haben ich Ihre Anmeldung erhalten und Sie bekommen das Wort.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous sommes de bien curieux paroissiens qui terminons nos travaux par un préambule, au rebours du bon sens. Mais enfin, nous savons pourquoi, même si nous n'ignorons pas que trop de mots tuent la pensée parfois, alors [...] et entrons dans le vif du sujet.

Faut-il ici plaider plus longuement pour la formule trouvée par la Commission numéro 1 ?

Faut-il que je décrive ici le cheminement assez difficile parfois que les commissaires ont emprunté pour arriver à des solutions les plus consensuelles possibles ? Je dis oui, même si la messe semble dite. Alors l'esprit paisible, je vais présenter ce projet de préambule, car il s'agit bien de ça, du préambule de notre Constitution cantonale, et non de spéculations théologiques ou de postures médiatiques. La Commission 1 a longuement réfléchi, elle a pris du recul et de la hauteur, elle a étudié notre histoire constitutionnelle et notre histoire religieuse longtemps enchevêtrées. Elle s'est inspirée de la démocratie moderne, elle a respiré le parfum des libertés propres à l'Etat de droit.

En ce sens, il convient donc de lire ce projet de préambule à la lumière des libertés fondamentales, de la liberté de conscience et de croyance, de la liberté des cultes et de la liberté religieuse.

Le préambule que la Commission présente à votre adoption puise à 2 sources principales, d'une part, le rôle fécond joué dans cette partie par la civilisation chrétienne et occidentale — pourquoi nier qu'elle a imprégné fortement la culture ? L'art, les moeurs, le droit, le langage, la vie quotidienne. Qu'elle a insufflé de l'espérance à notre condition mortelle et de la charité à notre humble existence, qui voudrait effacer ses apports, rompre ce lien millénaire, au nom d'une idéologie de la table rase et d'une vision réduite du monde ? En agitant devant nos yeux des statistiques en baisse du taux de fréquentation des cultes ou de l'administration des sacrements, comme si le rite résumait la foi.

D'autre part, la Commission 1 a observé avec quelle force irrésistible la démocratie depuis 2 siècles avait démocratisé le Valais, le faisant passer d'une démocratie gouvernée à une démocratie gouvernante, entrée dans presque tous [...], surmontant les obstacles et dépassant les contradictions pour aller vers une société ouverte et un Etat pluraliste. Travaillant dans un esprit de consensus à la rédaction d'un préambule qui ne doit pas trop nous diviser, la Commission 1 a élaboré un projet comportant 2 parties distinctes, mais qui s'imbriquent à la fin en dégageant leur sens profond.

En premier lieu la Commission conserve la traditionnelle à invocation divine, se rappelle des antiques formules de salutations et de respect entre les 7 dizains, entre fidèles et loyaux confédérés, qui figurent au début du pacte fondateur de 1291 comme au commencement de toutes les constitutions fédérales, de 1848, de 1874 ou de 1999. De toutes les Constitutions valaisannes depuis 2 siècles, une formule que tous les partis, à toutes les époques ont voulu maintenir car les querelles d'hier portaient moins sur la référence à la providence que sur l'instrumentalisation de la religion ou le poids excessif du clergé dans les affaires publiques. Le cléricisme a entraîné dans sa chute son meilleur ennemi, l'anticléricisme. Une formule donc, qui rappelle le caractère relatif de notre oeuvre constitutionnelle, en la plaçant sous la protection de la providence. N'est-ce pas là le signe de la qualité et de sa pérennité ? Dans son rapport explicatif, la Commission 1 le souligne clairement que cette invocation n'est nullement l'adoration idolâtre d'une religion unique, ni qu'elle traduit la volonté d'un Valais enfermé dans ses certitudes anachroniques. Non c'est le contraire qui est vrai, en ces temps de doutes, de craintes et de valeurs. L'ère de la confusion entre les 2 pouvoirs, le trône et l'autel est révolu à jamais. La Commission 1 n'entend ni se payer le mot, ni flatter, ni séduire, ni tromper personne, son projet de préambule repose sur les fondements solides de notre histoire et sur notre pensée politique. Elle parie sur l'avenir aussi. Par 8 voix contre 5, la Commission a adopté cette invocation. En second lieu, la Commission a proposé une narration qui exprime en termes solennels mais sobres, d'une langue compréhensible, la franche adhésion des valaisanne et Valaisans à la démocratie, à son esprit, à ces institutions et à ses buts. Soit sa phrase clé qui ouvre les portes du temple de la future Constitution. C'est là une innovation majeure, car jamais les constitutions cantonales antérieures n'ont comporté de telles narrations. Cette innovation, je me plais à le souligner, a été écrite par la plume unanime des membres de la Commission 1.

Voyons de près, la narration proclame d'abord que c'est le peuple Valaisan, libre et souverain, qui est à l'origine de la Constitution, qu'il détient seul le pouvoir souverain. Démocratie et non théocratie. Et puis la narration dit combien seront très tangibles la dignité humaine et le respect de la nature, ces valeurs qui vivifient toutes choses.

Troisième élément, le Valais conserve sa place [...] dans l'histoire de la Suisse, non seulement en raison de sa position géographique dans les Alpes, de son ouverture à l'Europe mais encore de son apport spirituel et matériel aux Pays, notamment grâce à sa double culture originelle. Le Valaisan a apporté à la Suisse les trésors de son passé, la richesse de son présent, et les provinces son avenir. De plus, 4e point, il serait insensé pour nous, de passage dans cette vallée [...] de ne pas transmettre aux générations suivantes un pays enrichi et équilibré Le peuple est le gardien du Valais. Enfin, ce joyau de notre couronne républicaine et sociale, forgé une société solidaire, et un Etat de droit, oui, ces nobles ambitions d'une politique humaniste, la Commission 1 les a inscrit au fronton du projet de la Constitution. À l'unanimité, la Commission a adopté cette narration. Aussi, je vous recommande à votre bienveillance ce projet de préambule dans son entier, je vous remercie.

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile nun das Wort dem Sprecher der Minderheit, Herrn Jean-François Lovey, Sie haben das Wort.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers concitoyens et concitoyennes, chers collègues, nous nous trouvons dans la situation d'un romancier qui vient d'écrire la dernière page et mettre le mot fin à la fin de son roman, et qui décide maintenant d'écrire une préface.

Une Constitution est un texte fondamental et un texte fondateur. C'est un socle sur lequel les citoyennes et les citoyens d'une région, en l'occurrence d'un Canton, vont édifier des règles et des lois pour vivre ensemble harmonieusement. C'est un texte que le peuple se donne, d'ailleurs dans la formulation, qu'elle soit de la majorité ou de la minorité de la Commission, il est dit : nous nous donnons la Constitution que voici. La question qui se pose, mesdames, messieurs, faut-il appuyer, faut-il adosser cette volonté à une transcendance ? Est-ce qu'il faut donner ? Est-ce qu'il

faut se la donner cette Constitution, au nom de Dieu ? Ou bien faut-il considérer à la fois et avec le même respect, avec la même dignité, avec la même loyauté, ceux qui croient en Dieu, ceux qui n'y croient pas, et ceux qui croient à d'autres valeurs. Nous voulons, nous les responsables du rapport de minorité, un texte que tous se donnent tous pour Constitution.

Un texte comme celui-là, mesdames, messieurs, est l'expression d'une volonté, pas l'expression d'une prière ou d'une offrande.

C'est un socle à construire ensemble, solidairement, où chacun est appelé à poser une pierre et où chaque pierre a la même importance et a la même valeur dans l'ensemble.

A ce jour, la Constitution fédérale, révisée en 1999, mentionne l'expression en emblème, au nom de Dieu Tout-Puissant, mais je rappelle que le peuple valaisan lors du vote d'adhésion a refusé cette Constitution. Pour le solde, seul aujourd'hui Nidwald, Obwald et Uri ont maintenu la mention "au nom de Dieu Tout-Puissant". Tous les autres cantons suisses qui ont revu leur Constitution ont abandonné cette formulation, soit pour une formule totalement laïque, à l'image de Neuchâtel ou de Genève, soit sur une formule plus respectueuse des différences à nos yeux, qui est le modèle par exemple du Canton de Fribourg et qui est celui que nous proposons. Nous n'avons rien inventé. C'est un texte, mesdames, messieurs qui à la fois tient compte d'une réalité valaisanne, à savoir d'un ancrage de notre Canton et de nos traditions, dans son enracinement chrétien, avec des marques de cette enracinement, des églises, des chapelles, des oratoires, avec des fêtes religieuses qui rythment le calendrier, avec le respect de la part du développement spirituel dans les actes de formation dans les écoles. Et c'est un texte aussi qui est respectueux de celles et ceux qui ont la même envie de construire ce Canton nouveau pour nos enfants et qui ne croient pas en Dieu, mais qui croient en d'autres valeurs qu'ils sont prêts à partager et pour lesquels nous estimons qu'ils méritent même respect et même considération. A ce titre, mesdames, messieurs, nous vous invitons à suivre la proposition de la minorité qui, au lieu, que la mention du Dieu Tout-Puissant en ouverture, [...] un modèle qui descend d'un étage, qui est plus près de la réalité du peuple et qui dit : "Nous, peuple du Valais, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs en d'autres sources". Pour le reste de l'invocation évoquée par le rapporteur de la Commission 1, le texte est inchangé et nous vous invitons, comme je l'ai dit, à suivre le rapport de minorité, merci.

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren, wir sprechen über die Präambel ganz am Schluss unserer Grundsatzdebatten. Nach gut 750 Abstimmungen über die verschiedensten Abänderungsanträge kommt es jetzt zur grossen finalen Abstimmung, zur Abstimmung über die künftige Präambel in der Kantonsverfassung. Man spürt so etwas wie den finalen Showdown oder jetzt geht es ganz offensichtlich um alles oder nichts. Könnte man meinen. Die Realität sieht etwas anders aus. Ob der Allmächtige in der Präambel steht, daran ändert sich in der kantonalen Politik wenig. Statt des Allmächtigen in der Präambel beschäftigen die Bürgerinnen und Bürger in diesem Kanton ganz andere Bereiche. Die steigenden Krankenkassenprämien, der Klimawandel, die immer grösser werdende Kluft zwischen reich und dem Rest der Bevölkerung, die soziale Sicherheit wie sichere Altersrenten, die Angst vor dem Arbeitsplatzverlust und vieles mehr. Das Streichen oder der Erhalt des Allmächtigen in der Präambel kommt im Sorgenbarometer der Bürgerinnen und Bürger nicht vor. Um es vorwegzunehmen, für unsere Fraktion Zukunft Wallis ist die Präambel in der Kantonsverfassung nicht das "pièce de résistance" ob wir der neu geschaffenen Verfassung zustimmen werden oder nicht. Die Präambel wird nicht ausschlaggebend sein, ob wir aus linker Sicht dannzumal den Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern die Annahme oder die Ablehnung der neuen Kantonsverfassung empfehlen werden.

Interessant in diesem Zusammenhang ist, dass alle Studien über die Abstimmungen der letzten Jahren, sowohl auf kantonaler wie auf eidgenössischer Ebene gezeigt haben: überall dort,

wo kirchliche Kreise wie die Bischofskonferenz oder die Landeskirchen Farbe zu einer Abstimmung bezogen haben und eine Parteiparole gefasst haben, konnten sie immer auf eine treue Unterstützung auf der politischen Ebene zählen, nämlich auf die Unterstützung der linken Parteien, auf die Unterstützung von linken Bewegungen und eben nicht auf die Unterstützung der C-Parteien. Dass das C in diesem Zusammenhang im Parteinamen jetzt offenbar gestrichen werden soll, ist zumindest in diesem Zusammenhang ehrlich. Unsere politische Position ist darum vielfach deckungsgleich mit den humanitären Werten, weil wir eine linke Politik für die schwachen und schwächsten in unserer Gesellschaft machen, national und international. Diese Werte können vom Glauben an Gott geschöpft werden, aber es gibt immer mehr Gläubige die diese Werte zum Wohle der Gesellschaft von anderswo schöpfen. Eine moderne und zukunftsgerichtete Kantonsverfassung muss dieser Realität und dieser Entwicklung Rechnung tragen. Deshalb unterstützt die Fraktion Zukunft Wallis, den Vorschlag der Minderheit, aber auch den Vorschlag der PS-GC. Die Präambel wie sie in Freiburger Kantonsverfassung steht, eine Präambel wie sie der Kanton Freiburg seit dem Jahre 2004 kennt und seit diesem Jahr hat sich der Kanton Freiburg und dies im Gegensatz zum Kanton Wallis ganz prächtig entwickelt. Dankeschön.

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Paul Burgener.

Burgener Paul, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Damen und Herren Verfassungsräte. Wer sich mit der Präambeldiskussion befasst, merkt bald, dass es keine richtige Präambel geben kann. Jeder Mensch hat seine eigenen Überzeugung, ein eigenes Verständnis vorab zur Religion, aber auch zur Umwelt und zum Staat. Es ist selbst mit einer noch so ausgewogenen Formulierung nicht möglich, sämtlichen dieser unterschiedlichen Geisteshaltungen und Überzeugungen Rechnung zu tragen. Die CVPO hat sich eingehend mit der Präambeldiskussion befasst und verschiedene Varianten andiskutiert und hatten seitens unserer Mitglieder auch eine eigene Variante auf dem Tisch. Die Präambel wird von uns als eine Einstimmung in den eigentlichen Verfassungstext betrachtet, so wie Kunstwerke mit einem Präludium, einer Ouverture oder einem Prolog beginnen. Präambeln umschreiben die Zielsetzungen des Verfassungsgebers wie es Philippe Bender gesagt hat, nämlich Freiheit, die Wurzeln, woher unser Gedankengut kommt, Recht und Menschenwürde zu schützen. Als Vertreter der sprachlichen Minderheit liegt es mir am Herzen, das in diesen Zielsetzungen, die Herr Bender erwähnt hat, auch der Wille, unsere kulturelle Vielfalt im gegenseitigem Verständnis zu leben, eingefügt wird, damit die Stellung beider Sprachregionen bereits in der Einleitung der neuen Verfassung verbürgt ist. Die Anrufung Gottes in der Präambel ist ein Bekenntnis zur christlichen Tradition und ist in der Bundesverfassung verankert. Ob die Formulierung "Gott des Allmächtigen" dem heutigen Zeitgeist sprachlich noch angepasst ist oder eher als übersteigernd, beziehungsweise pathetisch wirkt, wird sich in den folgenden Sitzungen der Kommission 1 zeigen. Wir sind aber der Meinung, das es das Recht und die Pflicht eines Staates und eines Kantons ist, sich in seiner Verfassung zu seiner auch in religiöser Hinsicht bestehenden Tradition und deren Grundwerten zu bekennen. Es scheint unserer Fraktion daher nachvollziehbar zu sein, dass wir an der *Invocatio Dei* festhalten. Die Walliserinnen und Walliser erbitten dem Anruf auf das Wohlwollen und den Schutz Gottes. Damit wollen wir an die Relativität unseres eigenen Tuns erinnern und uns Bescheidenheit lehren, eine Tugend, die bei vielen Zeitgenossen verkommen ist. In diesem Kontext und hinsichtlich der Tatsache, dass uns die Varianten des Minderheitsberichtes und der Abänderungsanträge nicht überzeugen konnten, wird die CVPO Fraktion die Version der Kommission unterstützen. Danke.

Danke Herr Verfassungsrat ich erteile das Wort an Frau Ida Häfliger.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Werte Mitglieder des Verfassungsrates, eine Präambel ist eine Vision, wie ein Leitbild eines Gemeinwesens, einer Organisation, eines Unternehmens. Darin wird das Selbstverständnis, die Grundprinzipien und die angestrebten Ziele definiert. Die von der Mehrheit

der Kommission 1 vorgeschlagene Präambel beginnt gleich wie die Bundesverfassung, mit der Invocation im Namen Gottes des Allmächtigen. Damit wird ein Brückenschlag zur übergeordneten Bundesverfassung, aber auch zur Tradition unseres Gemeinwesens gemacht. In der Narration werden die besonders wichtigen Verfassungsgrundsätze fundiert, eine davon ist, dass wir das Walliservolk uns frei und unabhängig die Verfassung geben. Der Anruf Gottes allein, wie ihn die SVP vorschlägt, genügt nicht. Wir von der CSPO-Fraktion teilen die Meinung der Mehrheit der Kommission 1, dass die Präambel eine Einheit bildet und so auch von der Mehrheit der Walliserbevölkerung begrüsst und verstanden wird.

Danke Frau Verfassungsrätin. Ich erteile das Wort an Herrn Fabien Thetaz.

Thetaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, le préambule n'a pas de caractère normatif, pourtant, il déchaîne les passions. Il revêt en effet une valeur symbolique, particulièrement importante, car il donne un sens politique à la Constitution comme fondement du contrat social. Il est donc d'autant plus important que le préambule corresponde aux aspirations du plus grand nombre et pas seulement d'une majorité de la Constituante. Il est temps qu'on abandonne des formulations héritées, des pactes médiévaux qui ne raisonnent certainement plus beaucoup dans la population, pour proposer un texte adapté aux réalités contemporaines du Canton, tout en reconnaissant nos traditions et d'où nous venons. Le projet de la majorité de la Commission témoigne d'une vision anachronique. Je ne dis pas que croire en Dieu ou la religion est anachronique. Non il s'agit pas de ça. Il s'agit juste de reconnaître que l'invocation divine n'appartient plus au domaine politique. Monsieur Lovey l'a déjà dit, hormis les cantons primitifs, tous ont abandonné cette invocation. Même les cantons très catholiques d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Schwytz, et Zug l'ont abandonnée au 19e siècle déjà.

Supprimer l'invocation divine ne revient pas à renforcer la laïcité ou minimiser la reconnaissance de la tradition chrétienne. Pas du tout, ce n'est pas en fait, ce n'est même pas un débat religieux, c'est simplement reconnaître qu'une telle formulation n'a pas sa place dans une Constitution républicaine.

Nous vous avons soumis un amendement qui est repris quasiment tel quel du rapport Rouiller en 2011, qui avait fait preuve de bon sens, de pragmatisme et de compromis en rappelant que, comme il a été déjà dit, nous sommes tous l'héritage d'une tradition chrétienne, qu'on soit croyant ou pas, et que c'est état de fait et que donc il est bienvenu, il est nécessaire de le rappeler dans le préambule, mais qu'il faut aussi ne pas exclure d'autres conceptions religieuses, philosophiques, sociales et politiques. Afin de donner plus de chances au texte alternatif, c'est-à-dire le texte de la minorité, nous retirons notre amendement. Merci.

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, chères et chers collègues, le groupe VLR a étudié la question du préambule de manière sereine et hors de toute l'émotion excessive. Nous saluons de nous retrouver sur ce point avec différentes propositions qui cherchent à juste titre à compléter le préambule de la Constitution existante en affirmant des valeurs et des considérations fondamentales et relevons également le respect des croyances de chacun. J'ai pris bonne note maintenant qu'il y avait une proposition de moins, mais il y avait en tout cas 2 propositions ouvertes qui visent à rassembler les Valaisans plutôt que de les diviser en faisant de cette question du préambule un point de tension, alors que celui-ci n'a aucune portée juridique. Nous parlons donc d'un symbole et notre groupe y est sensible à ce titre. Mais faisons de ce symbole un symbole d'union derrière le projet final de notre nouvelle Constitution plutôt qu'un enjeu de divisions dans le seul but de charger le bateau en vue d'un refus éventuel au vote final. Nous savons qu'il y aura des amendements sur le préambule, encore en première et encore en

deuxième lecture. A ce stade, soit de définir ce que nous voulons envoyer en consultation, il convient de choisir une des propositions ouvertes formulée.

Le groupe VLR ne soutient donc pas l'amendement de l'UDC qui ne respecte pas toutes les croyances, les sources d'inspiration et les valeurs fondamentales du peuple valaisan. Or, c'est l'ensemble des citoyens de ce Canton, dans toute sa diversité de croyances, qui votera l'adoption de notre nouvelle Constitution. Concernant les autres propositions, le groupe VLR est partagé et entend dès lors laisser la liberté de vote à ses membres en fonction de leur sensibilité personnelle. Merci de votre attention.

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn François Quennoz. T

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, il y a dans notre histoire politique des permanences, l'une d'elles est le préambule de nos 7 Constitutions valaisannes et des 3 Constitutions fédérales. Or, à l'évidence, on gagne toujours à rester fidèle à ses racines. C'est dans cette optique que le groupe UDC souhaite conserver dans notre prochaine Constitution l'indémoudable invocation "au nom de Dieu Tout-Puissant". Le christianisme est la matrice de valeurs de l'occident, l'origine de notre monde moderne, la sève de notre avenir. Pour faire sens, notre projet de nouvelle Constitution devra accueillir ce pan fondamental de notre histoire que nous lèguent nos anciens. La reconnaissance du divin dans le préambule de notre Constitution consacre le génie du christianisme, ce génie qui a amené à l'occident de prodigieuses réussites philosophiques, scientifiques, techniques, économiques, sociales et également le concept du dualisme chrétien, faisant la distinction entre le spirituel et le temporel.

À cet égard, la distinction de l'Eglise et de l'Etat doit évidemment demeurer. Cette distinction ne doit cependant pas signifier la négation totale de la spiritualité, mais doit se comprendre dans une complémentarité et une indissociabilité comparable à une feuille recto verso.

Sans l'une de ces 2 faces, la lecture de l'occident et de notre Canton ne saurait être complète. Pour le groupe UDC, tout complément proposé par la Commission n'est que pléonasmie. Liberté, souveraineté, dignité et solidarité ne sont que les fruits de l'arbre sur lequel notre Canton s'est construit et que certains aujourd'hui aimeraient abattre afin d'y faire d'autres récoltes au goût sans doute amer. Merci pour votre attention.

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort hat Herr Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die SVPO steht ganz klar hinter der Invocatio, dem Anruf Gottes zu Beginn der Verfassung. Wir sind auch einverstanden mit der Ratio, die die Kommission vorschlägt, bevorzugen aber die noch einfachere Version, also nur eine Anrufung Gottes sowie es die UDC vorschlägt. Bei der Frage, ja sollen wir andere Religionen oder spirituelle Richtungen auch in der Präambel einschliessen, nun das ist eine Grundsatzfrage, die heute öfters gestellt wird. Wie sollen wir uns verhalten, angesichts einer Zuwanderung, einer grösseren Vielfalt von Religionen, Kulturen und Denkweisen in der Schweiz in unserem kulturellen Raum. Nun, unsere Kultur ist geprägt vom Christentum, das ist allen klar. Wir haben jetzt das Jahr 2020, das Jahr 2020, das bezieht sich auf Christus und nicht, wie es in anderen Religionen ist, wo es andere Jahreszählungen gibt. Dann haben wird die Läden geschlossen am Sonntag. Es ist nicht am Sabbat, es ist auch nicht am Freitag wo andere das Freitagsgebet haben. Unsere Kultur ist einfach so stark geprägt von christlichen Werten seit über 1000 Jahren und ich denke, es ist angemessen, wenn wir in der Verfassung, in der Präambel, diesem Umstand gerecht werden, diesem Umstand Rechnung tragen. Man soll sich auch der Konsequenzen bewusst sein, wollen wir am Anfang in der Präambel, dies hat symbolischen Gehalt, keinen materiellen rechtlichen Gehalt, aber wollen wird symbolisch sagen, wir wollen uns

öffnen für alles, wollen wir dem Sabbat, dem Freitagsgebet, dem Sonntag, den verschiedenen Feiertagen , wollen wir dem allen gerecht werden, dann haben wir ein babylonisches Durcheinander von Kulturen, Riten und Bräuchen und das haben wir aber nicht. Wir haben heute christliche Feiertage, wir haben den Sonntag an dem die Läden geschlossen sind, wir sind durch und durch christlich geprägt. Es schliesst die anderen nicht aus, es gibt die Religionsfreiheit, aber es ist doch nicht zuviel, dass wir heute zu dieser Grundsatzfrage, ob wir uns allen Kulturen anpassen müssen oder wie es bisher und vielleicht kennen Sie die Redewendung die es ja auf Englisch gibt, "When in Rome, do as the Romans do" also wenn Sie nach Rom gehen, dann schauen Sie wie sich die Römer verhalten. Es gibt die selbe Redewendung sinngemäss im Japanischen. im Chinesischen. Wenn ich irgendwo hingehe, nun ich soll frei sein, wir geben die Religionsfreiheit, aber ich soll auch wenigstens die hier gebräuchlichen Sitten, Kulturen, Traditionen und auch die Religion, das soll wenigstens akzeptiert und respektiert werden. Es ist nicht notwendig, dass wir uns allem anpassen und es ist angemessen, dass wir der einheimischen Tradition und Geschichte und Kultur und Religion in der Verfassung Rechnung tragen. Wir bitten Sie um die Unterstützung der Invocatio wie die Kommission sie vorschlägt.

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort hat Herr Arnaud Dubois.

Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président de séance, chères et chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, permettez-moi ici rapidement de prendre la parole en mon nom personnel. Cela a été dit, le préambule a une portée symbolique forte, il a également été dit dans cette assemblée plusieurs fois lors de nos différents plénums cet automne que notre tâche est de rédiger une Constitution pour toutes les Valaisannes et pour tous les Valaisans.

C'est pourquoi nous devons veiller à privilégier dans ce préambule à portée symbolique forte, la formule la plus inclusive possible, la formule dans laquelle le maximum d'habitantes et d'habitants de ce Canton pourront se reconnaître de manière à ce qu'ils puissent s'approprier nos travaux, qu'ils puissent faire leur cette Constitution. Dans cette optique, je préfère largement la version proposée par la minorité de la Commission. Celle-ci, tout en reprenant en grande partie la version de la Commission, a le grand avantage d'être beaucoup plus inclusive. La référence à Dieu présente, comme l'a relevé dans son intervention mon estimé collègue Philippe Bender, dans toutes les Constitutions précédentes, cette référence est maintenue. Ceux qui, parmi les Valaisannes et Valaisans souhaitent cette référence ne perdent donc rien. Mais elle permet aussi, la version du rapport de minorité, d'inclure tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans l'invocation "au nom de Dieu Tout-Puissant", en rajoutant la formule, ayant déjà fait ses preuves, comme cela a été dit, en terre fribourgeoise ou puisant nos valeurs à d'autres sources. Chers collègues, parce que je pense comme vous que nous travaillons à rédiger une Constitution pour toutes les Valaisannes et tous les Valaisans, je vous invite à ne pas choisir un préambule dans lequel bon nombre d'entre eux ne pourront se reconnaître mais de privilégier une version qui inclut tout le monde. En ce sens, je vous invite à soutenir le rapport de la minorité de la Commission. Merci.

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort hat Herr Jean-Daniel Nanchen.

Nanchen Jean-Daniel, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, le préambule de notre Constitution doit donner un message clair, grâce auquel chacune et chacun se sente invité à poursuivre sa lecture. Toute notion prosélytique doit être évitée, afin d'accueillir sereinement la lectrice et le lecteur.

A ce stade, il est essentiel que chaque habitante et habitant de ce Canton se sente concerné par ces écritures. Tous les articles qui suivent ce premier chapitre influencent directement notre quotidien. Il est nécessaire qu'ils soient connus par le plus grand nombre et

plus particulièrement par les personnes intéressées par la chose publique et politiquement actives. Une Constitution n'est-elle pas le ciment d'une société ?

"Au nom de Dieu Tout-Puissant", cette exclamation indique que le texte qui suit ne me concerne pas vraiment, qu'il est destiné à mes concitoyennes pratiquantes et concitoyens pratiquant la religion catholique. Je me sens étranger, exclu. Je suis persuadé de ne pas être la seule personne de ce Canton à être dubitatif face à la première phrase du préambule, telle que proposée par la Commission 1. Je vous invite donc, comme l'ensemble du groupe Verts et Citoyens, à soutenir la proposition du rapport de minorité, à savoir reprendre la formule empruntée à la Constitution fribourgeoise, "Nous, peuple du Valais, libres et souverains, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources", formule qui pourra encore être adaptée sur la forme, tout en gardant le fond. En effet, cette formulation a le grand avantage de nous inclure toutes et tous dans cette nouvelle Constitution qui va nous guider pour les prochaines décennies. Mesdames et messieurs, je vous demande cette preuve d'ouverture, ce signal contemporain envoyé à toutes les générations valaisannes pour aujourd'hui et pour demain. Merci pour votre écoute et que Dieu ou tout autre pourvoyeur de valeurs guide correctement votre main dans ce vote,

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort hat Herr Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, il a beaucoup été dit déjà sur le Dieu Tout-Puissant. Je parle ici au nom du groupe Appel Citoyen et j'aimerais poser la question : est-ce que Dieu a sa place dans une Constitution ? Cette question se pose partout en Europe, comme elle s'est posée en Suisse, comme elle se pose aujourd'hui devant un Canton qui veut se donner une nouvelle Constitution, et la question, il faut bien le dire, reste ouverte et les débats d'aujourd'hui nous le montrent. Mais derrière cette question, il y a d'autres débats, il y a tout le débat sur la laïcité qui est ouvert, dans son prolongement celui des signes religieux qu'il est possible d'arborer publiquement. D'une manière générale, on constate que la Constitution est une affaire étatique et que par conséquent, Dieu Tout-Puissant ne devrait pas figurer dans le préambule. Une Constitution moderne opère une séparation entre les règles d'ordre métaphysique et un ensemble de règles créées par les hommes, ce que nous sommes en train de faire.

Pourquoi ces premiers mots, Dieu Tout-Puissant, qui font préambule à une Constitution, suscitent-ils tant de passion ?

L'évidence d'un Dieu qui donne sens à toute action humaine n'a plus la même force aujourd'hui. En outre, dans notre pays, le paysage est devenu si multiconfessionnel qu'on cherche à trouver des formules fédératrices.

La nouvelle Constitution fédérale de 1999 fut discutée, âprement, longuement, et elle contient aujourd'hui cette invocatio dei, cette invocation, comme l'a rappelé notre rapporteur. Parce que cette invocation de Dieu trouve sa place à un niveau supérieur aux constitutions nationales, elle vaut pour tous les Suisses et Suissesses, ainsi que pour tous les cantons. Lorsqu'on entend par Dieu l'autorité la plus haute, et lorsque la Constitution fédérale en appelle à cette autorité suprême, il n'y a vraiment plus nécessité pour un texte de Constitution cantonale de répéter pareille invocation. Il est assez piquant de noter que les groupes politiques qui ne veulent jamais reprendre la Constitution fédérale ici voudraient reprendre le Dieu Tout-Puissant.

L'invocation de Dieu doit également, dans l'état actuel, être considérée sous un angle différent de ce qui s'est passé en l'an 1907. A l'époque et pendant de longues années le Dieu était le Dieu des catholiques ou le Dieu des réformés. Depuis les périodes récentes, il est évident qu'avec les migrations, la religion musulmane est arrivée en Suisse et les musulmans sont des citoyens suisses, ou Valaisans et Valaisannes. La notion de Dieu connaît donc une extension allant au-delà de la conception judéo-chrétienne, pour couvrir notamment celle de l'Islam, mais

aussi celle du judaïsme. Et n'oublions pas les religions qui n'ont pas comme base la notion monothéiste de Dieu.

Ces 2 positions de la Commission 1 qui se disputent ici autour du préambule, existent également dans nos plénières, ce que nous voyons, mais bien sûr parmi les citoyennes et citoyens. En conclusion, il me semble que le rapport de minorité, sans éliminer Dieu, a trouvé une formule qui tient compte des 2 situations. Elle n'invoque plus le Dieu Tout-Puissant, au nom de qui serait écrite notre Constitution, mais elle invoque la croyance à un Dieu, qui peut être celui de plusieurs religions, mais elle invoque aussi d'autres sources qui fondent les valeurs du peuple valaisan. Cette formulation me paraît ne prêter à aucune confusion, être simple, économe, raisonnable, inclusive, respectant les différences, et pacifiante. Elle ne renie pas le passé, mais elle accepte les changements. Je vous propose de l'adopter car, à mon avis, elle pourrait être le point de rencontre de nous tous, Constituantes et Constituants valaisans. Je vous remercie de votre attention.

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort hat Herr Jean-Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, j'ai déjà dit une fois dans cette assemblée, cette noble assemblée, la République est en danger, mais cette fois-ci, notre Canton est également en danger, non seulement par des problèmes qui pourraient se poser entre le Bas et le Haut-Valais mais entre les croyants et les incroyants. La cohésion de notre Canton risque d'en souffrir.

En son temps, notre groupe avait salué le travail de la Commission à sa juste valeur.

Elle a eu l'heureuse idée d'appréhender les enjeux majeurs de cette partie importante de la Constitution.

J'ai entendu de manière intéressée tous les éléments qu'a évoqués le rapporteur, monsieur Bender. Je crois que le préambule, "au nom de Dieu Tout-Puissant", est important, il a sa place. Et notre groupe souhaite que, comme le fait que l'hymne national suisse, le souhait de notre groupe, c'est que le préambule de la Constitution évoque également le Dieu créateur, un Dieu qui nous bénit et qui nous bénit également dans notre action de Constituants, malgré tout ce qui a été dit par mes préopinants. A ce stade, il n'est pas inutile de rappeler que notre culture et nos racines sont chrétiennes. Beaucoup l'ont déjà rappelé avant moi. Par le préambule, le nom Dieu Tout-Puissant, nous reconnaissons que le monde dans lequel nous vivons nous dépasse. Il s'agit, à notre avis, d'une attitude d'humilité face à la puissance du message. Je rappelle que l'invocation d'un Dieu Tout-Puissant constitue en lui-même un héritage juridique européen. Il s'agit de la reconnaissance d'un Dieu créateur, dans une civilisation chrétienne, on l'a rappelé. Notre groupe pense que de la vision de l'homme découle une vision de la société.

Les rappels historiques de monsieur Bender, bon, évidemment éclairés, et c'est à ce moment de la discussion qu'il faut rappeler à mon avis impérativement, parce qu'il faut mentionner, je crois qu'il est indispensable de le faire pour certains d'entre nous, qui ne connaissent pas exactement l'histoire. La Constitution de 1848 a été portée sur les fonts baptismaux, les fonts baptismaux, j'insiste, pour monsieur Zermatten et pour d'autres, monsieur Dubois également, était portée sur les fonts baptismaux par les radicaux.

À cette époque, vous le savez, on sortait de la guerre du Sonderbund. Les radicaux voulaient mettre en lumière, par l'invocation de Dieu, le désir du peuple et des cantons de renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance ainsi que le vivre ensemble dans le respect de l'aide mutuelle. Nous ne pouvons que souscrire à cette invocation du Dieu Tout-Puissant et cela d'autant plus qu'elle a été reprise par la Constitution fédérale de 1999. C'est pas très médiéval, monsieur Thétaz, c'est pas très médiéval, c'est assez récent. Elle reste un rappel à la tradition de notre civilisation chrétienne. Cette invocation prouve qu'il existe une puissance transcendante au dessus de l'homme et surtout de l'Etat. Ce préambule a traversé les différentes époques,

puisqu'en 1848, c'est un autre radical, valaisan celui-là, conseiller d'État Barman, qui l'introduit dans la Constitution cantonale. Elle est pas due au PDC, c'est les radicaux qui les ont introduits, donc conservons les. Nous ne voulons pas, nous UDC, la révolution. Nous avons l'ambition de contribuer à faire du Valais une grande communauté civique en vue du bien commun. Les grands principes évoqués dans le rapport de la Commission évoquent abondamment la civilisation chrétienne qui a marqué de son sceau le Valais dès ses origines. Et ici, il n'est pas inutile de rappeler que le rapport de minorité, que j'ai lu attentivement, signale fort à propos, qu'il est persuadé que le Canton du Valais, je cite, possède un fort ancrage religieux historique, culturel, un enracinement chrétien. Les églises, chapelles, oratoires et fêtes religieuses qui rythment le calendrier, les rituels, les traditions, la prise en compte de la spiritualité et de la mission éducative, tout cela justifie une invocation à Dieu, tout cela justifie une invocation à Dieu, dans l'ouverture d'une Constitution nouvelle. C'est la fin de la citation. c'est la fin de la citation. J'irai pas plus loin, je crois qu'il n'y a pas besoin d'en dire plus. Notre groupe souhaite que le préambule actuel soit maintenu dans sa fonction, dans sa forme traditionnelle, "au nom de Dieu Tout-Puissant. Merci de votre attention.

Danke Herr Verfassungsrat. Ich erteile das Wort an Frau Kamy May.

May Kamy, membre de la constituante, PDCVr

Mesdames, messieurs, chers collègues, un préambule se doit de fédérer chacun d'entre nous à un ensemble de valeurs reconnues. Le préambule est donc loin d'être un seul résumé. Il se doit au contraire d'être une entrée en matière claire et substantielle unissant les Valaisannes et Valaisans à travers l'espace et le temps. En ce sens, nous suivons la volonté de la Commission d'admettre une narration au préambule. Le groupe PDC n'entend pas disserter davantage sur ce que devrait comporter ou non cette partie. La Commission a travaillé avec rigueur. Elle nous donne une proposition tout à fait cohérente avec les valeurs qui ont guidé nos choix dans cette première phase. Le vœu est là, dès l'ouverture, et il est déployée chapitre après chapitre, incarné article après article. Subsidiarité, solidarité, développement durable, culture forte, sobriété économique. Voilà une narration qui saura parler à des Valaisannes et Valaisans libres et fiers. Voilà une narration qui saura se faire l'écho d'un Valais tourné vers demain, sans renier son passé et ce qu'il est.

Un préambule c'est un vœu, je l'ai dit, un vœu c'est un engagement envers soi, envers l'autre, envers tout un Canton. Un vœu prend naissance dans une trajectoire commune pour s'incarner dans une même volonté. Alors partagée par tout un Canton, la Constitution s'inscrit dans une histoire, dans une culture, dans une temporalité. A Dieu, non ? L'espace [...] éternité que nous pouvons lui souhaiter. Voilà la véritable question, aurons-nous une invocation divine ? Citrons nous le grand mot, le gros mot ?

L'oeuvre politique, est une oeuvre qui s'inscrit dans une civilisation, dans une culture, dans une histoire. L'homme n'a pas été jeté au hasard sur le coin de terre qu'il occupe. S'il a des droits, il faut parler de son histoire. S'il a des devoirs, il faut lui rappeler ses responsabilités envers ses concitoyens, envers les générations qui l'ont précédé, et envers celles qui lui succéderont.

Comme on le sait le préambule par Dieu, c'est inscrire notre travail, grand dans l'effort mais petit face à l'histoire, dans un tout nous reliant les uns les autres. C'est réunir ensemble la force que nécessite la mise en oeuvre de cette Constitution. Lisons ce préambule comme un fil conducteur. Lisons ce préambule, comme une force.

La question n'est pas de savoir si le Valais prie et se rend à l'église tous les dimanches matins ou tous les samedis soirs pour les paroisses les plus progressistes. La mention d'un Dieu Tout-Puissant au-dessus de nous, n'est pas la manifestation juridique de notre foi ou de notre croyance. L'invocation proposée par la Commission est, au contraire, une expression d'humilité et de reconnaissance, cela a été dit. Humilité face à la nature humaine que nous ne pouvons pleinement comprendre et que nous n'avons pas fini de comprendre. Reconnaissance face à un émerveillement, à la base de toutes choses, face à une histoire dans laquelle nous nous

inscrivons. Croyants ou non, tous peuvent reconnaître que nos entreprises humaines ne peuvent et ne doivent maîtriser totalement la société, la nature et le monde. Et après avoir invoqué Dieu, nous nous trouvons nous, peuple valaisan, dans notre volonté fédératrice, solidaire, respectueuse et fière. Ça, c'est la charpente d'un Etat que nous voulons au service de chacun et surtout du plus faible. Et en ce temps de crise sanitaire plus que jamais, ce constat d'être si petit face à un tout est éclatant. Dans notre Constitution, est-ce que nous voulons incarner avec force une somme de valeurs reconnues sur une terre d'histoire et de culture ? Voici la question. Lors la séance de septembre sur la Commission 1, nous avons décidé à une majorité claire de laisser l'église au milieu du village. Aujourd'hui, laissons Dieu au milieu de notre préambule.

Le groupe PDC soutiendra avec confiance et conviction la proposition de la Commission 1 en remerciant au détour tous les membres qui ont oeuvré à sa rédaction. Merci de votre attention.

Danke Frau Verfassungsrätin, das Wort hat Herr Damien Clerc.

Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le président mesdames et messieurs, j'aimerais me faire le porte parole de ceux qui pourraient adhérer à l'expression "au nom de Dieu Tout-Puissant" dans une acceptation beaucoup plus large et beaucoup plus universelle que certains voudraient l'entendre. J'aimerais simplement déjà commencer par vous rappeler qu'il y a 2 ans, nous étions tous en campagne pour notre élection pour cette assemblée et pour la partie romande, le Nouvelliste a organisé un débat sur le préambule et des représentants de tous les partis romands étaient présents. Et très vite, Vincent Fragnière s'est étonné de la grande unanimité des intervenants, donc tous les partis ont envoyé des représentants pour faire campagne pour leurs idées. Et tout le monde était d'accord sur l'expression, sur une invocation divine et celui qui défendait le plus les expressions "au nom de Dieu Tout-Puissant", c'est le représentant du groupe Verts et Citoyens qui avait compris dans cette expression une acceptation philosophique, l'être premier – cause première. Et, effectivement, je ne peux que le rejoindre là-dessus, même si moi, j'étais prêt à plutôt trouver une expression plus... enfin d'adapter cette expression. Aujourd'hui, j'aimerais simplement vous rendre attentifs à un 2, 3 enjeux. Dans les enjeux de société actuelle, il y en a certains pour moi qui sont importants et je crois que c'est des choses que nous partageons aussi avec la gauche, c'est l'anthropocentrisme, c'est l'individualisme, c'est le relativisme et, et je crois que c'est un problème d'ouvrir une Constitution avec une expression qui peut être clivante.

Moi, je n'aime pas l'idée de croyants et de non-croyants. Pour moi, il y a que des croyants et des gens qui ne savent pas qu'ils sont croyants, et c'est notre problème d'être croyants, je ne suis pas croyant, j'essaie vraiment de sortir de cette étiquette qu'on me colle pourtant souvent et dont on use aussi pour me discriminer, et pour moi la croyance, vous savez on passe tous par là, c'est le moment où on croit en Dieu comme on croit au Père-Noël, parce que on a besoin de se raconter une histoire qui rend la vie supportable, face à l'absurdité de cette vie, face aux défis de la mort aussi, et plus on se crispe dans nos croyances, plus on est fermé au monde. Y a des gens, vous savez, c'est assez marrant, ils ont besoin de croire que Dieu vote républicain et qui s'offusquent que Joe Biden soit élu, puis il y a des croyants qui pensent exactement le contraire, mais vous avez aussi des gens qui ont besoin de croire que Dieu n'existe pas et qui angoissent devant la vision d'un monde différent, mais ça, c'est encore une croyance.

Moi, je ne suis pas croyant, mais, par contre, j'ai la foi, et la foi c'est tout autre chose. La foi naît dans ce moment tourmenté, dans laquelle je reconnais que je ne sais rien, que se dresse devant moi le mystère de la vie. Alors seul face à cette inconnu, je peux ouvrir mon intelligence et mon coeur pour laisser la vie, le monde et son poids anthologique se révéler à moi. Dans cet espace, la rencontre avec le monde que je contemple est possible. Cette fois-ci, je fais l'expérience du divin. La présence à la présence du divin est une expérience universelle. Elle commence avec l'athée qui reconnaît dans le monde quelque chose d'absurde qu'on ne peut pas enfermer dans une idée. Il contemple, à l'instar d'Albert Camus, ce monde qui le dépasse, et se

laisse transcender par ce monde, ce grand tout, ce grand rien à l'origine de tout ce qui est. Dans notre culture judéo-chrétienne, vous savez, il y a ce gars qui est dans le désert et qui va rompre avec son père qui est marchand d'idoles, le marchand d'idoles, c'est celui qui fait du business avec Dieu, avec l'idée de Dieu et il s'appelle Abraham. Pour lui, Dieu il est un et innommable, mais c'est encore une conception philosophique.

Celui qui vit cette expérience partage quelque chose d'universel à tous les hommes. J'ai rencontré des hindous, des musulmans, des juifs, des chrétiens de toutes sortes, des agnostiques. La foi les fait entrer dans un langage commun. Moi, je me reconnais totalement dans les poèmes de Rabindranath Thakur, c'est un saint hindou.

Lorsque vous regardez toute la beauté du monde, que vous contemplez le mystère de sa présence, vous faites déjà cette expérience, nous sommes tous égaux devant la grandeur de ce mystère, nous sommes fascinés car il y a quelque chose, plutôt que rien. C'est-ce quelque chose, cet être premier, que les traditions religieuses appellent Dieu, qui est cause première de tout ce qui est. L'invocation divine nous met devant ce mystère. Cette cause première totipotente, Tout-Puissant, d'où jaillit toute potentialités. La lecture religieuse n'enlève rien à la lecture philosophique. Il y a donc un sens universel à l'expression "Dieu Tout-Puissant", car tout le monde y reconnaît le principe de l'être.

Voilà ce que je souhaite pour notre Constitution. C'est un ciment commun pour notre communauté, et enlever l'invocation, c'est enlever ce geste, un peu d'humilité, face à la totalité du monde, et on en a besoin pour sauver la nature. Merci de votre attention.

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort hat Herr Damien Fumeaux.

Fumeaux Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, nous allons nous prononcer sur le préambule. En effet, certaines personnes de notre assemblée trouvent que le préambule actuel, incluant la mention de Dieu n'est plus adéquat pour notre Canton. Le groupe UDC et UdC, souhaite garder le préambule actuel dans sa version originale depuis 1815. La religion, contrairement à la pensée de certains, a une place prépondérante dans notre Canton. Il n'y a qu'à regarder les diverses grandes messes annuelles de notre Canton, à l'instar de la Fête-Dieu de Savièse, de la procession annuelle des citoyens de Fiesch en direction de la Chapelle Notre-Dame située dans la forêt d'Ernerwald ou encore la magnifique abbaye de Saint-Maurice. L'abbaye de Saint-Maurice, qui étant occupée de manière ininterrompue depuis l'année 515, soit 1505 ans d'occupation continue, en fait le plus ancien établissement monastique d'occident chrétien, toujours en activité, ayant été occupé en permanence. N'oublions pas que cette abbaye fut le théâtre du couronnement de Rodolphe premier, le premier roi du royaume de Bourgogne transjurane, et signe de son importance royale, en l'an 1262, le roi Louis a offert à l'abbaye d'Agaune une épine de la sainte couronne.

Je viens de vous citer 3 exemples de l'importance de la vie religieuse de notre Canton parmi la multitude de cérémonies qui font la fierté de nos diverses régions. Notre noble assemblée a été élue par les Valaisans avec un mandat très simple : faire une Constitution pour les Valaisans.

Je vous demande donc de ne pas faire d'affront à nos concitoyens en biffant la mention de Dieu, qui est si chère à une grande majorité d'entre nous. Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Comment pourrions-nous savoir où sera le Valais dans 100 ans si nous nous acharnons à détruire son histoire et ses valeurs ?

Canton du Valais et religion ne vont pas l'un sans l'autre. Pour preuve, la commune de Naters abrite le musée de la garde Suisse, musée que je vous encourage vivement à visiter, en l'honneur des nombreux gardes suisses issus de la commune qui ont ou sont encore au service du Saint Père à Rome. Et pas plus tard qu'en 2019, le Valais était le canton comptant le plus grand nombre de gardes suisses avec Fribourg, puisque nos 2 cantons comptaient 14 gardes chacun. Au nom du groupe UDC et Union des Citoyens, je vous enjoins à nous suivre sur notre

proposition d'amendement car, pour nous, la meilleure Constitution que nous pouvons offrir à la République et Canton du Valais est une Constitution courte et brève où notre histoire cohabitera à merveille avec les défis que le siècle à venir nous réserve. Merci de votre attention.

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herr Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, pour que les choses soient claires et pour simplifier, je m'exprime ici en tant que croyant, chrétien et non au nom de mon groupe, composé, comme vous l'imaginez bien, majoritairement de mécréants anticléricaux.

Je rejoins les opinions exprimées ici par mes collègues Lovey, Eyer, Thétaz, Zermatten, Dubuis et je dirai que même si la Constitution fédérale l'a gardée en référence historique au pacte, cette invocation "au nom de Dieu Tout-Puissant" dans notre Constitution cantonale est insupportable au sens premier. C'est ici l'exemple parfait du péché d'orgueil. Peut-être que ces zéloteurs pensent avoir des connexions particulières avec le ciel, mais nous n'avons vu personne descendre du Catoigne avec des nouvelles tables de la loi sous le bras ou marcher sur l'eau des gouilles de la plaine du Rhône. Et au nom de quel Dieu veut-on parler ? Pas celui des chrétiens il me semble. Dans les propositions faites en plenum, se rapprochant peu ou prou de la doctrine sociale de l'église catholique, des récentes encycliques du Pape François ou d'un esprit évangélique d'ouverture vers l'étranger, d'égalité, de défense des plus faibles ont été le plus souvent combattues par les défenseurs du nom de Dieu, notamment les partis dits du centre, souvent sous le prétexte fallacieux de rang non constitutionnel.

On est là ici dans une crispation identitaire. Ne nous le cachons pas, cet "au nom de Dieu" est là, entre autre ou avant tout, comme repoussoir à musulmans, et n'est en aucun cas signe d'un esprit d'accueil, d'ouverture ou de compassion. Il faut donc soutenir sans réserve la proposition de la minorité, je vous remercie.

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an den Präsidenten, Kurt Regotz.

Regotz Kurt, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzter Herr Präsident, Mitglieder des Präsidiums, meine Damen und Herren Verfassungsräte. Eine Präambel soll eine feierliche, würdevolle Einleitung zur Verfassung sein. Eine Präambel ist symbolischer Natur. Eine Präambel soll den Geist der Verfassung erkennbar machen. Sie soll kurz und verständlich sein und so weit sind wir uns einig. Aber eine Präambel hat auch eine Brückenfunktion. Mit dem Aufruf "Im Namen Gottes des Allmächtigen" verwenden wir eine Invocation, die auf unsere christlich abendländische Geschichte, Vergangenheit und Tradition hinweist und die sehr sehr vielen Walliserinnen und Walliser wichtig ist. Mit dieser Invocation machen wir auch eine Brücke zur übergeordneten Bundesverfassung, wie es hier schon mehrmals erwähnt worden ist und ich zitiere einen Experte in Sachen Kommentar zur Bundesverfassung, der sagt: "Die Aufrufung im Namen Gottes steht für den verpflichtenden Horizont jenseits aller menschlichen Machteinwirkung, an der sich auch das Menschenwerk Verfassung zu orientieren hat." Also diese Interpretation ist nicht der Gott, der hier viel zitiert worden ist, mit der Kirche, mit der Religion und weiteres mehr. Mit der Narration, die die Kommission ja einstimmig angenommen hat, bauen wir weitere Brücken zur Gegenwart und zur Zukunft, mit dem Unterstreichen der Verantwortung gegenüber der Natur und vor allem gegenüber der künftigen Generationen. Und etwas Wesentliches erscheint mir hier im Verfassungsrat in den vergangenen Zeiten sehr breit diskutiert worden zu sein, nämlich die Stärkung einer solidarischen Gesellschaft und das gehört eben auch in eine Präambel. Die Präambel soll kurz, aber nicht so kurz sein wie der Vorschlag der SVPO, die so auch nichts aussagt, was wir gerne als Leitlinie der Verfassung darlegen möchten. Der Minderheitsantrag hat Mühe mit dem Aufruf "Im Namen Gottes des Allmächtigen" und er übernimmt die Formulierung

der Verfassung des Kantons Freiburg. Dabei möchte ich auf folgendes hinweisen, das in unserer Kommission sehr breit diskutiert worden ist. Wir haben die Invocation quasi die Einleitung "Im Namen Gottes des Allmächtigen" Punkt und nachher kommt die Narration. In der Narration sagen wir: "wir, das Walliser Volk, frei und souverän, geben uns diese Verfassung". Wir machen also nicht die Verbindung, wie jetzt der Minderheitsantrag "das Walliser Volk, das an Gott glaubt oder unsere Werte aus anderen Quellen schöpft", wir machen also keine Verbindung zur Gläubigen oder Ungläubigen.

Mit diesen Ausführungen wollte ich darlegen, geschätzte Verfassungsrätinnen und Verwaltungsräte, was unsere Überlegungen in der Kommission waren und dass Ihr auch besser versteht, was unsere Gedanken gewesen sind, wenn wir diese Präambel so formuliert haben. Wir möchten eine Präambel, die das widerspiegelt, was wir hier miteinander diskutieren. Wir möchten aber eine Präambel und vor allem auch eine Invocation, die von einer Mehrheit des Walliser Volkes verstanden und angenommen wird und wir möchten, wie es Herr Eyer auch ausgeführt hat, wir möchten nicht, dass die Präambel zum Scheiterpunkt der Verfassung werden würde. Also in diesem Sinne wäre ich dankbar und wäre dann Brutto glücklicher, wenn Ihr Ja zur Version der Kommission sagt.

Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)

In Absprache mit Ihnen, erteile ich an den Berichterstatter Philippe Bender für eine Kurze Ergänzung.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, je vous remercie de me donner brièvement la parole. Je ne veux pas corriger certains propos tenus. Je voudrais simplement les amender dans l'intérêt du vote qui va suivre.

D'abord, le préambule n'est pas le fondement du contrat social. En démocratie, le contrat social, c'est le fait du peuple souverain, c'est la Constitution qui crée le contrat social, ce n'est pas le préambule.

Deuxièmement, c'est une illusion facile que de penser que l'absence d'allusion à la religion ou à Dieu est inhérente à une Constitution moderne, voulant créer de l'inclusion, pour reprendre une expression parfois ambiguë. Le consensus et l'inclusion ne naissent pas seulement de l'élimination de la transcendance dans le préambule, mais d'un dialogue authentique entre les opinions, les partis, les sensibilités.

Quand la Commission 1 a élaboré ce projet de préambule, elle n'a pas visé à une intelligence supérieure. Elle a voulu simplement rédiger un texte qui ne déchire pas trop la tunique de notre société valaisanne, car elle sait que demain il faudra la recoudre. De plus, la Commission 1 entend prévenir la montée sourde des oppositions. A quoi serviraient nos efforts, nos engagements, si dans 3 ans, par un vote de circonstance, par un mouvement d'humeur ou un accès de ressentiment, l'oeuvre collective était rejetée ? D'autant que son acceptation exigera la majorité qualifiée des suffrages. Dans ce débat sur les principes, j'ose donc formuler ces remarques prosaïques, car cela me préoccupe. C'est demain cette acceptation d'une Constitution par une vaste coalition rassemblant la droite, le centre et la gauche, l'arc-en-ciel des couleurs politiques dans le ciel tourmenté et orageux du Valais. Alors, permettez au vieux radical que je suis, alors il est des moments dans l'existence où se dépouiller de ses oripeaux partisans pour revêtir la robe du bien commun est nécessaire afin de pouvoir continuer à servir les idéaux de notre belle patrie valaisanne. Il est juste donc de s'élever au-dessus des préjugés séculaires, des routines et des conformismes. Je vous invite donc à voter le projet de préambule de la Commission 1.

Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)

Danke Herr Berichterstatter. Das Wort wird nicht mehr verlangt und wir können so zu den Abstimmungen kommen. Ich kann Ihnen mitteilen, dass der Abänderungsantrag der PS-GC zurückgezogen wurde, so haben wir nur noch 2 Abstimmungen zu machen. Bei der ersten Abstimmung stellen wir den Antrag der Kommission gegen den Abänderungsantrag der UDC & UDC gegenüber. Die Kommission hat die grüne Taste, UDC & UDC die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 87 Stimmen gegen 15 und 10 Enthaltungen stimmen Sie der Kommission zu. Bei der zweiten Abstimmung da haben wir das Resultat der ersten Abstimmung, also den Kommissionstext und diesen stellen wir jetzt dem Minderheitsbericht gegenüber. Die grüne Taste gilt für die Kommission, die Minderheit hat die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 61 gegen 50 Stimmen und einer Enthaltung haben Sie der Kommission zugestimmt.

2. Clôture de la session Abschluss der Session

Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)

Wir sind am Schluss dieser Lesung. Ich bedanke mich bei der Kommission mit ihrem Präsidenten Kurt Regotz und dem Berichterstatter Phillip Bender sowie allen Kommissionsmitgliedern für die ausgezeichnete Arbeit. Wie geht es nun weiter? Mit diesen letzten Abstimmungen zur Präambel hat der Verfassungsrat die zweite Phase seiner Arbeit nämlich die Prüfung der von den thematischen Kommissionen beschlossenen Grundsätze und/oder Artikel abgeschlossen, die angenommenen Grundsätze werden nun Gegenstand eines Vernehmlassungsverfahrens zuhanden der institutionellen Akteure und der Öffentlichkeit sein. Dies wird Anfang nächstes Jahres eröffnet. Auf der Grundlage der Ergebnisse der Vernehmlassung werden dann die thematischen Kommissionen im Frühjahr und Sommer 2021 den Vorentwurf der Verfassung ausarbeiten, der ab Herbst 2021 vom Plenum in erster Lesung behandelt wird.

Ich komme noch zu Verabschiedungen. Es ist die letzte Plenarsitzung für Emilie Praz und Yann Roduit in ihrer Funktion als Mitglieder des Präsidialkollegiums. Beide haben mit sehr viel Interesse, Einsatz und Kompetenz die Arbeit im Präsidialkollegium ausgeführt. Emilie hat sich besonders für die Bürgerbeteiligung interessiert und eingesetzt. Yann hat mit der nötigen Autorität und dem angemessenen Respekt gegenüber den Verfassungsrätinnen und Verfassungsräten die Sitzungen geleitet. Als Koordinator war er das Bindeglied zum Staatsrat und Grossen Rat und er hat ebenfalls die Kommunikation nach aussen professionell geführt. Ich danke beiden herzlich für die wertvolle Arbeit und den ausserordentlichen Einsatz. Dies verdient sicher einen grossen Applaus.

Herzlich willkommen heisse ich Géraldine Gianadda und Gaël Bourgeois, die ab Januar 2021 ihre neue Funktion als Mitglied des Präsidialkollegiums übernehmen. Ich wünsche euch viel Erfolg und freue mich auf die kommende Zusammenarbeit. Ich erteile Emilie Praz noch das Wort.

Praz Emilie, membre de la constituante, Appel Citoyen

Mesdames les Constituantes, messieurs les Constituants, chères et chers collègues du Collège présidentiel, je tenais à vous adresser un dernier mot au terme de ces sessions plénières. Nous nous trouvons aujourd'hui quasiment à mi-chemin de notre mandat. Quel bilan pouvons-nous en tirer ? Je tiens à vous remercier vous les Constituantes et les Constituants pour votre investissement, pour votre audace dans l'élaboration des principes discutés au sein de vos

commissions respectives. Depuis 2 ans maintenant, la Constituante a mené ses travaux dans un esprit ouvert, de collaboration interpartis et sans tabou. Les débats y ont été riches, parfois animés, toujours passionnants. Notre cahier des charges est ambitieux. Nous devons mener une réflexion globale et de fond sur l'organisation de nos institutions et sur le découpage territorial de notre Canton dans le but de les rendre encore plus efficaces et transparents. Nous avons reçu le mandat de penser le Valais de demain, en mettant en valeur la richesse de notre diversité et en accordant une attention particulière aux minorités qui composent notre population, dans un esprit d'égalité de droit et de fait. La situation que nous vivons actuellement met notre système sous pression, révèle certaines failles mais permet également de susciter de nouvelles réflexions et opportunités. Nous avons, enfin, le devoir de dessiner les contours de solutions durables pour préserver, valoriser et promouvoir le patrimoine et les ressources naturelles de notre Canton pour les générations futures.

Il ressort des séances plénières que nous avons menées cet automne des premiers échanges au sein de la Constituante. Les avis des uns et des autres ont pu être entendus, ils permettront aux commissions de continuer leur travail. Nous retiendrons de ces débats des orientations à affiner, des votes parfois serrés, des divergences de vues à concilier et des innovations à intégrer de manière cohérente. Je souhaite que nos travaux puissent se poursuivre dans une ambiance d'écoute constructive.

Je me réjouis également que la population soit intégrée à nos réflexions. Elle a pu y participer l'automne dernier et au début de l'année prochaine, elle aura une nouvelle fois l'occasion de s'exprimer sur les principes débattus au sein de la Constituante. Avec un tel projet de révision de la loi fondamentale de notre Canton, nous sommes bien conscients que ce sont toutes les Valaisannes et les Valaisans qui sont concernés par nos travaux. Enfin, je mesure le privilège qui m'a été donné de pouvoir oeuvrer au sein du Collège présidentiel. C'est avec grand plaisir que j'ai rempli cette tâche et je me réjouis de pouvoir continuer mon travail au sein du plénum et je souhaite plein succès à la Constituante. Merci

Danke Emilie Praz für diese Worte, ich erteile das Wort an Herrn Yann Roduit.

Roduit Yann, membre de la constituante, PDCVr

Mesdames, messieurs les Constituantes et Constituants, la journée étant bien remplie, je vais être relativement bref. J'aimerais toutefois, en qualité de coordinateur du Collège présidentiel, m'associer aux remerciements formulés par mes préopinants, en particulier, mesdames, messieurs, au terme de cette deuxième phase, rappeler ici le travail appliqué et constant qui a pu être accompli au sein du Collège présidentiel, au sein du Bureau et également, et ça a été dit par ma collègue Emilie Praz, en séances plénières, ceci surtout avec l'expert soutien du secrétariat général par ses investies collaboratrices et son émérite Secrétaire.

Nous sommes désormais conscients que les clés du succès 2023 tiendront tant dans l'émergence des principes, en témoigne cette journée, que dans ce concept un peu plus subtile qui consiste à porter plus loin ces propositions en démontrant leurs vertus et leurs aptitudes à raisonner dans l'esprit et dans le cœur de chaque Valaisanne et Valaisan.

Ainsi j'exprime ma profonde gratitude à Sabine Fournier, à Lukas Jäger, à Gabrielle Barras, Felix Ruppen et bien sûr Emilie Praz. Cette reconnaissance se prolonge naturellement, ça a été dit, aux respectés et sages membres du bureau ainsi qu'à Florian Robyr. Mesdames, messieurs, en adressant mes meilleurs vœux aux Constituants Géraldine Gianadda et Gaël Bourgeois, il est pris congé de l'estrade avec humilité et confiance. Merci, chères et chers Constituants, pour votre attention, que la santé vous accompagne.

Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)

Danke Herr Koordinator Yann Roduit für diese Worte und wird kommen zum Schluss. Ich möchte noch einmal danken. Herzlich danken möchte ich Ihnen den Mitgliedern des

Verfassungsrates für die drei erfolgreichen in diesem Herbst durchgeführten Sessionen, besonders schwierig in einem von dem Coronavirus Pandemie geprägten Kontext aussprechen. Danke an alle, die an der Organisation und Durchführung dieser Plenarsitzungen beteiligt waren, der Stadt Martinach und der FWS Group für die Unterstützung bei der Organisation der Sitzung hier in Martinach, den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Generalsekretariates des Verfassungsrates unter der Leitung des ausgezeichneten Generalsekretärs Florian Robyr, dem Dolmetscher-Team, den Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter von Canal 9 und der Firma PKE für die Technik. Ich hoffe sehr, dass Sie, liebe Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, möglichst von Covid verschont bleibt und dass wir die kommenden Plenarsitzungen wieder unter normalen Umständen durchführen können. Ich wünsche Ihnen eine gute Heimkehr und vor allem bleibt gesund. Die Sitzung ist geschlossen.

La séance est levée à 18h15.